



Compte rendu Section spécialisée Action sociale du CTM

27 juin 2022

La section spécialisée Action sociale du comité technique ministériel (CT-AS) s'est réunie le 27 juin 2022 en visioconférence sous la présidence de Virginie Farjot, sous-directrice du développement professionnel et des relations sociales, accompagnée de Servane Gilliers-Van Reysel, son adjointe, d'Armelle Falaschi, cheffe du bureau d'action sanitaire et sociale (BASS), de Stève Bermond, son adjoint, de Frédérique Renard, cheffe du pôle « action sociale » et de Carine Veronèse, conseillère technique nationale par intérim.

L'Alliance du Trèfle était représentée par Claudine Grosshaeny et Annick Pinard.

Les organisations syndicales remercient pour son action Monique Lenfant, conseillère technique nationale, qui vient de partir en retraite.

Armelle Falaschi précise que le contexte actuel est assez compliqué pour organiser les réunions en présentiel, mais une amélioration est prévue. Elle remercie les équipes, et en particulier les assistantes sociales pour leur implication, ainsi que Monique Lenfant.

L'ordre du jour est ensuite abordé. Les présentations de l'administration sont regroupées dans un document qui a été envoyé aux membres du CT-AS après la réunion (voir le document).

1. Approbation du PV du CT-AS du 6 mai 2021

Le procès-verbal de la réunion du 6 mai 2021 est adopté à l'unanimité sous réserve d'une modification sur la participation d'un représentant de l'ASMA.

2. Bilan des secours alloués en 2021

Carine Véronèse, adjointe de Monique Lenfant, qui assure l'intérim de la fonction de conseillère technique nationale jusqu'au 1^{er} septembre, présente le bilan des prestations et des secours versés en 2021. Elle précise que c'est un soutien financier, ponctuel et évalué par les assistants sociaux en lien direct avec l'agent.

Le montant maximum est de 2000 euros par an, de date à date et non par année civile.

214 dossiers « secours » ont été accordés en 2021 pour un montant de 254 000 euros (baisse régulière observée depuis 2018). Jusqu'en mars 2021 ils ont été traités au fil de l'eau, depuis la commission se réunit une fois par mois le mardi et la semaine suivante le paiement est effectif.

Les motifs des demandes sont à 57 % liés au budget (surendettement), 11 % liés à la santé, puis à des raisons familiales (frais d'avocats, séparation, divorce...) et des événements exceptionnels



(décès, catastrophes naturelles...).

Depuis 2020, un nouveau thème est apparu, celui des secours d'urgence alimentaire (19 dossiers traités au fil de l'eau en 2021). Cette aide est mise en place pour pallier l'attente du versement du salaire.

La répartition par structure est de 39 % des dossiers pour l'enseignement technique agricole (en hausse par rapport à 2020), 30 % pour les DDI (stable), 12 % pour les DRAAF (en baisse), 9 % pour l'enseignement supérieur, 3 % pour l'administration centrale (en baisse) et 6 % pour les retraités (en hausse).

Les commissions de secours ont repris en avril 2021 en visioconférence, ce qui permet aux assistants sociaux d'y participer en évitant des déplacements chronophages.

En 2022, le retour en présentiel pour les séminaires permet au réseau de se réunir.

L'Alliance du Trèfle remercie chaleureusement l'ensemble du personnel et plus particulièrement les assistants sociaux et Monique Lenfant pour leurs compétences.

Elle constate des décalages importants de rémunération (1 à 2 mois de salaire, parfois plus) pour les contractuels, pouvant entraîner des situations financières dramatiques et le recours au nouveau dispositif « urgence alimentaire ».

Elle a également demandé la revalorisation du montant plafond de cette aide car 2000 euros par an ne suffisent plus.

Les organisations syndicales ont également insisté sur l'utilité d'informer à nouveau tous les agents de l'existence de ce dispositif.

Virginie Farjot partage l'intérêt d'une communication sur plusieurs axes et selon plusieurs vecteurs. Elle estime qu'il y a déjà beaucoup d'informations sur l'Intranet du MASA et Chlorofil, mais elle reconnaît qu'il faut faire de la pédagogie auprès des secrétariats généraux communs départementaux (SGCD).

Pour le plafond de l'aide, elle constate une baisse chaque année du montant du secours moyen (1190 euros en 2021) ce qui ne va pas dans le sens d'une augmentation du plafond.

Elle partage la vigilance des organisations syndicales sur le processus qui permet de sécuriser la paie. Des travaux de fond sont en cours au SRH pour les rémunérations des ACEN et les recrutements dans l'année. Un audit du CGAAER sur le processus de paie a été demandé par le SRH. L'objectif est de ne plus avoir à octroyer de secours alimentaire.

3. ASMA Nationale : bilan du budget 2021 et prévisionnel 2022

Jean-Jacques Henry, co-président de l'ASMA Nationale, présente le bilan de l'action de l'ASMA en 2021 (voir le document).

Après la période de Covid de 2020, beaucoup d'agents ont souhaité repartir en vacances en 2021 et ont profité des actions mises en place par l'ASMA.

- Pour le secteur « Jeunesse », 470 enfants sont partis (contre 800 en année normale), un trousseau été a été créé et depuis cette année une réduction fratrie est effective.

- Pour le secteur « Séjours familiaux », 4 600 personnes ont profité d'un séjour en France, une contribution au niveau des frais de transport est possible.

- Pour le secteur « Prêts et aides », 35 dossiers ont été accordés sur 73 demandes.

Quatre secteurs n'ont pas fonctionné en 2021 : « Voyages », « Croisières côtières », « Coupes sportives » et « Activités culturelles ».

L'ASMA nationale a donné une subvention exceptionnelle de 3 000 euros à toutes les ASMA départementales.

Depuis fin 2021, est mis en place un nouveau calcul du taux de subventionnement (Quotient familial linéaire) avec pour chaque dossier un taux de réduction propre en fonction du revenu de l'agent.

Toutes ces actions permettent de réduire le fonds de roulement d'un montant de 240 000 € par an.

Une nouvelle communication a été mise en place avec un nouveau logo. Deux catalogues et des informations sont disponibles sur l'Intranet du MASA et sur Chlorofil, grâce au travail de la directrice de l'ASMA et de la DICOM.

Le résultat financier 2021 se monte à 43 723 euros.

Un point très important est que la subvention annuelle octroyée par le MASA n'a pas encore été versée en 2022 et que son montant n'est pas connu à ce jour, mettant en péril la pérennisation des activités des ASMA départementales, déjà impactées par la création des SGCD.

L'Alliance du Trèfle et les autres organisations syndicales s'interrogent sur le versement de cette subvention et demandent à l'administration d'obtenir rapidement des informations sur ce point très précis.

Depuis quelques années, c'est la première fois qu'il n'y a ni montant, ni date de versement de la subvention, ce qui empêche de verser une subvention aux ASMA départementales.

Virginie Farjot précise que la subvention 2022 de l'ASMA est en cours d'instruction. Un retour rapide est prévu.

Elle souhaite un retour centralisé de l'ASMA sur les problèmes de fonctionnement local des ASMA départementales avec les SGCD.

4. Bilan de l'activité logement pour 2021

Frédérique Renard présente l'activité logement 2021 (voir le document) réalisée au sein du pôle « action sociale » du BASS par le secteur « logement » qui aide les agents du ministère à se loger (essentiellement en Région parisienne) en utilisant :

- le parc du ministère (34 logements à Montrouge sur 2 bâtiments (T1 à T3) et 7 à Vanves),
- les 136 logements conventionnés avec des bailleurs sociaux,
- le contingent préfectoral de logements interministériels (Bourse interministérielle d'accès au logement des agents de l'État -BALAE-), pour lesquels le BASS est l'intermédiaire pour la constitution du dossiers, sachant que la sélection est faite par la préfecture et que le BASS ne peut pas intervenir.

Le pôle dispose en outre d'un parc de 3 logements pour faire face aux situations d'urgence.



Le pôle logement a reçu 129 nouvelles demandes en 2021 et 333 agents en attente d'une proposition étaient inscrits au 31 décembre 2021. Pour prétendre à l'obtention d'un logement de la BALAE, il faut obtenir un numéro unique d'enregistrement. Un nouveau guide a été fait pour faciliter la prise en main de ce logiciel.

Pour le 1^{er} trimestre 2022, 25 logements ont été proposés et plus de la moitié a été attribuée.

Les organisations syndicales constatent un manque de logements T3 et T4 et souhaitent la réactivation des « commissions logement » (suspendues à cause de la crise sanitaire).

Pour l'administration, la tension immobilière en logements de grande taille sur l'Île-de-France fait qu'il y a peu de rotation et peu de disponibilité. Les T4 et T5 sont dans le parc interministériel géré par la préfecture avec un sujet global : les situations changent (les enfants partent) mais les agents ne déménagent pas, et des agents en retraite gardent leur appartement. C'est un vrai sujet et un travail est prévu en interministériel pour assurer un roulement.

Par ailleurs, la commission logement devrait se réunir au 2^{ème} semestre 2022.

5. Point d'information sur la cellule de signalement des discriminations, des violences sexuelles et sexistes et du harcèlement

Servane Gilliers-Van Reysel rappelle que l'arrêté ministériel est sorti le 28 avril 2022.

Le MASA a été précurseur puisque cette cellule a été mise en place à titre expérimental en 2018 et externalisée ensuite auprès d'AlloDiscrim.

Le périmètre de la cellule a été élargi aux écoles de l'enseignement supérieur agricole. Une enquête administrative est diligentée par l'IGAPS ou l'inspecteur de l'enseignement agricole pour les enseignants.

Une note de service sera publiée courant juillet pour préciser les quatre grands axes des signalements (obligations de l'employeur, relais à disposition, description du dispositif de signalement et action en justice).

Un bilan annuel doit être présenté aux instances de dialogue social et un rapport mensuel est demandé au prestataire.

Les organisations syndicales demandent à être associées à la rédaction de la note de service et regrettent des délais de traitement des signalements trop longs. Elles souhaitent également une meilleure visibilité de cette cellule en multipliant les vecteurs (livret d'accueil, affichage papier à plusieurs endroits de l'établissement ou du service, mails...).

L'administration est consciente des délais de traitement et essaie d'être la plus réactive possible. Avant publication, la note de service sera envoyée aux organisations syndicales pour relecture. Des informations sur la cellule de signalement sont disponibles sur l'intranet du MASA, Chlorofil, est des dépliants sont transmis dans les EPL via les SRFD. Une réflexion est en cours sur une autre forme de communication (vidéos).

6. Point Restauration collective

Frédérique Renard rappelle que sept sites de restauration collective sont utilisés pour toutes les structures parisiennes (RIA AURI, RIE NORD PONT, RIA AGRAF, RIA DRIEAT, RIA ASPP, Fondation Jean Moulin de la PRIF et MTES).

Une chute importante des passages en caisse a été constatée qui s'explique par l'application des protocoles Covid, le télétravail et la croissance de la vente à emporter. Par exemple le RIA AURI est passé à 221 couverts en 2021 contre 345 couverts en 2020.

Une légère reprise est constatée en 2022 mais on reste très en deçà des chiffres d'avant crise Covid.

L'AURI est le seul RIA à avoir créé un compte sur la plate-forme « ma cantine » (voir <https://agriculture.gouv.fr/ma-cantine-la-plateforme-daccompagnement-vers-la-mise-en-oeuvre-des-objectifs-de-la-loi-egalim>) et saisi les données de la loi EGalim pour l'Île-de-France. Cette plate-forme permet de mesurer les niveaux d'approvisionnements de produits sous labels et bio, et de mettre en œuvre des objectifs contre le gaspillage alimentaire.

L'Alliance du Trèfle demande si le déménagement des agents de Vaugirard vers Maine a bien été pris en compte pour la restauration.

Armelle Falaschi confirme que les restaurants concernés ont bien été prévenus.

7. Question diverse : protection sociale complémentaire

Virginie Farjot annonce la réunion d'un groupe de travail sur la protection sociale complémentaire en octobre.